

Si ma position de membre du Comité ne me défendait d'en faire l'éloge, je voudrais ici lui rendre hommage pour le zèle qu'il a déployé dans cette partie délicate et pénible de ses fonctions, pour l'esprit de bienveillance et d'impartialité qui a présidé à ses enquêtes, qui a dicté ses arrêts ; mais je dois laisser à d'autres le soin de lui rendre cette justice.

Ainsi, deux cent six noms ont été retranchés de la liste. Quinze industriels se sont retirés plus tard spontanément ; de cette manière, le nombre des prétendants s'est trouvé considérablement diminué. Le chiffre des exposants autres que ceux de la soierie a été ainsi réduit de quatre cent trente-neuf à deux cent trente-un, entre lesquels devaient se répartir les trois cent cinquante mètres disponibles. Cet espace qui paraissait d'abord si exigu s'était donc agrandi, on pouvait espérer qu'il serait en rapport avec les besoins. En effet, après avoir fait à l'importante industrie de Tarare une part convenable ; en réduisant les demandes au strict nécessaire ; en réunissant autant que possible les industriels d'une même catégorie dans une vitrine collective, on est parvenu à donner satisfaction à toutes les exigences sérieuses.

Ce travail de répartition terminé, la tâche de la commission exécutive, celle du Comité était loin d'être accomplie. Intermédiaire obligé entre la commission impériale et les exposants du département, chargée de la direction matérielle de l'exposition dans toute sa circonscription, la commission exécutive devait encore s'occuper de l'expédition en temps opportun et suivant le mode indiqué par la commission impériale de tous les produits destinés à l'exposition. Mais le Comité, garant de la valeur, du mérite des œuvres de nos industriels vis-à-vis de la commission impériale, responsable vis-à-vis du département de son honneur engagé dans la lutte et dont il avait choisi les défenseurs, devait